Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213500036-20260427-2026_59-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES
COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 avril à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Aurore Gely-Pernot, Maire.
Etaient présents : Aurore Gely-Pernot, Irène Cloteau, Pierre Lehérissé, Cécile Perrot, Catherine Gautier, Laurent Juin, Aurelie Poiteaux-Bethembos, Carole Truet, Christophe Juin, Paul Perrin Sarzier, Isabelle Lévêque, Graziella Maucorps, Mathieu Vergnaux, Julien Lemarié.
Absents Excusés :
Absents : Maxime Gautier

Nombre de Conseillers	En exercice 15	Présents 14	Votants 14
Date de convocation	21 avril 2026		
Date d'Affichage	21 avril 2026		
Secrétaire de Séance	Pierre Lehérissé		

Délibération n° **2026-59**
Nature de l'Acte **3.2 Aliénations**

CESSION PARCELLE COMMUNALE

Dans le cadre de la réalisation d'un programme de maisons individuelles, AMENATYS, Promoteur Immobilier, propose d'acheter la parcelle communale située Rue Lamartine et cadastrée section ZC n°186 d'une superficie d'environ 1255m2, pour un montant de 22 000 euros.

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à la cession de ce bien, il est proposé de valider ladite vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :
Considérant que les débats ont mis en évidence l'opportunité d'explorer des scénarios alternatifs à une cession pure et simple, afin de diversifier les usages du terrain (logements sociaux, espaces verts...)
D'engager les démarches nécessaires pour évaluer la faisabilité des projets envisagés (exemple : contacter Néotoa pour un projet sénior),
De reporter ce point à une prochaine séance.

Fait à Andouillé Neuville, le 28 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,
Mme le Maire, Aurore GELY-PERNOT.